



PREFECTURE DES B-D  
 COURRIER ARRIVÉ LE  
 26 SEP. 2012  
 DIRECTION DES  
 COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE  
 L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

VL

↳ Enregistrement

PREFECTURE DES BOUCHES  
 DU RHONE  
 Monsieur le Préfet  
 Bd Paul Peytral  
 13000 MARSEILLE

Auchan Aubagne

B.P. 1158  
 13783 Aubagne Cedex  
 tél. : 04 42 84 61 61  
 fax : 04 42 84 61 62  
 Siret : 410 409 460 00087  
 N° E.A. : FR 001 615 A 0013

**Objet :** Dossier de régularisation administrative.

**Références :** Code de l'environnement (ordonnance du 18/09/2000)  
 Code de l'environnement, Partie réglementaire (livre V, Titre 1)

PRÉFECTURE DES B.d.R.  
 ARRIVÉE  
 25 SEP. 2012  
 BUREAU DES INSTALLATIONS ET  
 TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR  
 LA PROTECTION DES MILIEUX

Monsieur le Préfet,

En application de l'article L-512.1 du Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'Article R.512-1 à R512-10 du Code de l'Environnement, je soussigné :

**Monsieur Pascal PERON**  
 agissant en qualité de directeur  
 du magasin AUCHAN Aubagne

ai l'honneur de solliciter la régularisation administrative des installations classées pour la protection de l'environnement décrites dans le présent dossier.

L'activité principale de mon établissement est l'exploitation d'un hypermarché.

L'établissement compte 963 salariés.

La nature et le volume des activités existantes ainsi que les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être rangée, sont indiqués dans le tableau joint à la présente demande.

Les impacts et dangers qui résultent potentiellement du projet font l'objet de solutions techniques compensatoires exposées dans le dossier.

En résumé, le présent dossier concerne la régularisation administrative de l'hypermarché.



*Enfin, j'ai l'honneur de solliciter votre accord pour la fourniture d'un plan au 1/1000ème au lieu d'un plan au 1/200<sup>ème</sup>, plan sur lequel sera tracé les périmètres descriptifs des 35 et 100 mètres.*

*Restant à la disposition de vos services pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.*

*Fait à Aubagne, le 21 Septembre 2012*

*Pour l'hypermarché AUCHAN*

*P. PERON.*



**AUCHAN AUBAGNE**  
BP 1158  
13783 AUBAGNE CEDEX  
N° SIRET 410 409 460 00087  
URSSAF 5942130 - APE 4711 F

ENR → S → UL



Auchan Aubagne

B.P. 1158  
13783 Aubagne Cedex  
tél. : 04 42 84 61 61  
fax : 04 42 84 61 62  
Siret : 410 409 460 00087  
N° E.A. : FR 001 615 A0013

Préfecture des Bouches du Rhône  
Boulevard Paul Peytral  
13 000 MARSEILLE

**Objet :** *Installations classées pour la protection de l'environnement  
Dossier d'enregistrement*

**Références :** Code de l'environnement :  
Articles L512-7, L512-7-1, R512-46-1, R512-46-3 et R512-46-4  
Courrier de la préfecture des Bouches du Rhône du 15 mai 2013 relatif au dossier  
n°2012-455 ENREG

Monsieur le Préfet,

En application des articles L512-7 et L512-7-1 du code de l'environnement et conformément aux dispositions des articles R512-46-1, R512-46-3 et R512-46-4 de ce même code, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, quatre exemplaires du dossier de demande d'enregistrement des installations exploitées par la société AUCHAN France, sur la commune d'Aubagne, visant les activités de préparation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, reconditionnement et cuisson :  
**Rubrique ICPE n°2221-B.**

Cette demande est composée de deux dossiers distincts :

- Une demande synthétique reprenant les éléments attendus à l'article R.512-46-3,
- Une demande détaillée accompagnée des pièces complémentaires mentionnées à l'article R.512-46-4.

En référence à l'article R 512-46-4 (alinéa 3) du code de l'environnement, je sollicite dérogation à la production du plan au 1/200<sup>ème</sup> et demande à produire :

- un plan cadastral au 1/2 500<sup>ème</sup> sur lequel sont reportés les rayons de 35 m et 100 m,
- un plan d'ensemble des installations à une échelle réduite au 1/1 000<sup>ème</sup>,
- des plans de détail des locaux concernés par la demande au 1/150<sup>ème</sup>.

Restant à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses

A AUBAGNE

le 05/05/2014

Pour l'Hypermarché AUCHAN Aubagne  
Pascal PERON  
Directeur



EMAS  
VERIFIED  
ENVIRONMENTAL  
MANAGEMENT



**Hypermarché AUCHAN  
Route de Gémenos  
13400 AUBAGNE**

**Installations Classées pour la Protection de  
l'Environnement :**

**Demande d'enregistrement**

**Rubrique ICPE n°2221-B**

**Avril 2014**

## I - IDENTITE DU DEMANDEUR

---

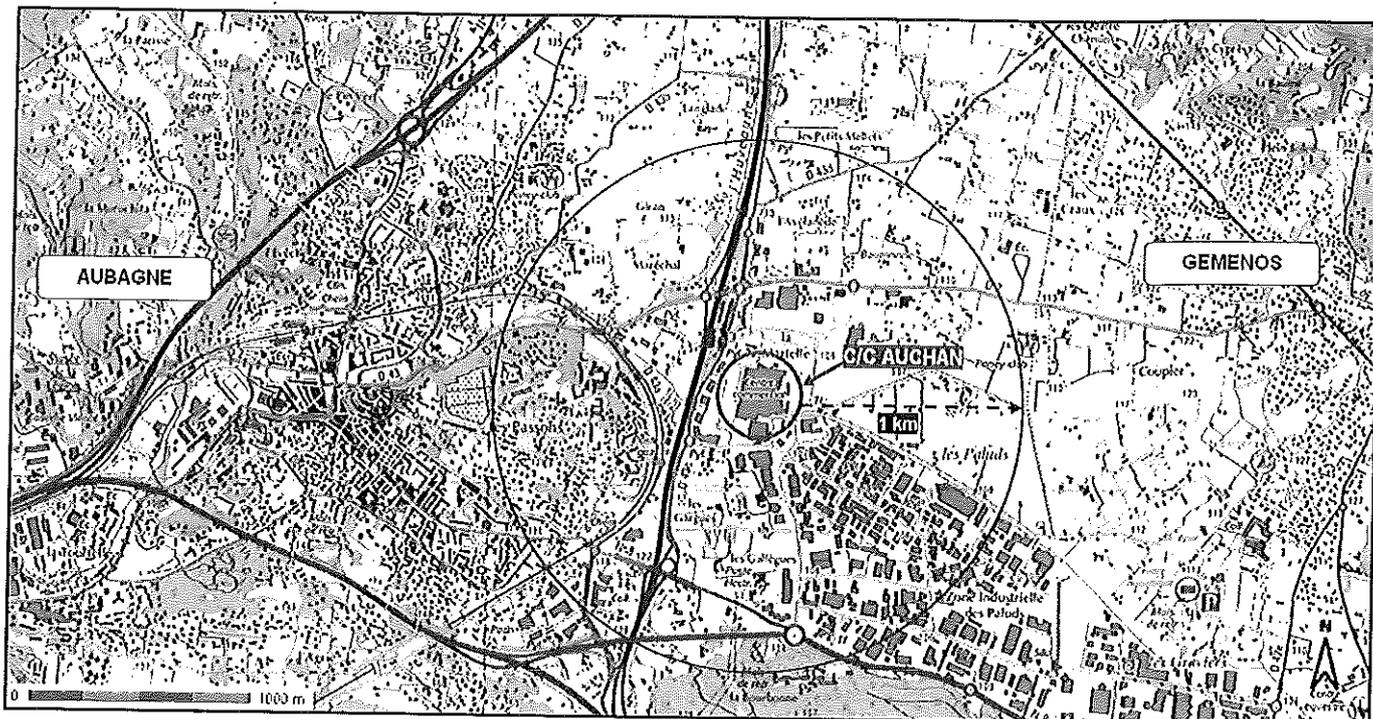
<b>Identité / Raison sociale :</b>	AUCHAN FRANCE
<b>Forme Juridique :</b>	Société Anonyme
<b>Adresse du siège</b>	200, rue de la Recherche 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
<b>Adresse de l'établissement</b>	Route de Gémenos 13400 AUBAGNE
<b>Capital</b>	52 907 800 €
<b>N° d'identification RCS</b>	ROUBAIX B 410 409 460
<b>SIRET</b>	410 409 460 00012
<b>APE</b>	521 F
<b>Nom et qualité du signataire de la demande :</b>	M. Pascal PERON Directeur de l'hypermarché

Le groupe AUCHAN est un acteur majeur de la grande distribution et gère cinq activités : hypermarché, supermarché, carburant, immobilier et banque, sous des entités sociétales distinctes.

## II - LOCALISATION DE L'INSTALLATION

### II -1 EMPLACEMENT

Les installations sont localisées à l'est de la commune d'Aubagne, à proximité de la zone industrielle des Paluds.



### II -2 ACCÈS

Le site des Paluds est accessible via :

- l'autoroute A52 en provenance d'Aix en Provence ou Toulon,
- l'autoroute A50 en provenance de Marseille,
- la route départementale RD2 en provenance de Gemenos ou d'Aubagne,
- la route départementale RD8 en provenance de Cuges les pins ou Aubagne.

### II -3 SITUATION CADASTRALE

- Département : Bouches du Rhône (13)
- Commune : Aubagne
- Section cadastrale : CT
- Parcelles occupées en partie par l'hypermarché : 508, 509, 42, 1645

### III - DESCRIPTION, NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

---

#### III -1 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La vocation première de l'hypermarché AUCHAN est la vente de produits finis : produits frais (PF), produits de grande consommation (PGC), bazar, textile, équipement de la maison (EM).

Les installations de l'hypermarché AUCHAN se composent ainsi d'une surface de vente, de réserves d'approche, des ateliers de préparation alimentaire, de locaux techniques, de bureaux et locaux sociaux,

Les installations visées par la présente demande d'enregistrement<sup>1</sup> concernent les activités de préparation de produits alimentaires d'origine animale (Boucherie/Charcuterie/Poissonnerie) :

- L'activité de transformation de produits carnés dans les ateliers concerne les produits prêts à la découpe, mis sous film et en barquette pour une vente au détail (6500 kg/j), les opérations de cuisson en rôtisserie (280 kg/j) et dans une moindre mesure la préparation de plats cuisinés (6 kg/j)
- Les poissons et crustacés sont vendus, après une éventuelle découpe et conditionnement (200 kg/j) ou préparation par écaillage et nettoyage (1000 kg/j), sur le stand "Poissonnerie" de l'hypermarché.

#### III -2 CLASSEMENT DE L'INSTALLATION DANS LA NOMENCLATURE DES ICPE

La situation de l'installation vis-à-vis de la nomenclature des installations classées est reportée ci-dessous :

N° de rubrique	Alinéa	Intitulé	Volume des activités de l'installation	Régime de classement
2221	B	<u>Préparation de produits alimentaires d'origine animale</u> La quantité de produits traités étant > 2 t/j	Quantité de produits entrants ≈ 8 t/j	E

---

<sup>1</sup> D'autres installations exploitées sur site sont visées par des rubriques de la nomenclature ICPE (Seuil de déclaration). A ce titre elles font l'objet d'un dossier de déclaration ICPE, déposé indépendamment de la présente demande d'enregistrement